

MAITRISER L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE D'UN GROUPE ÉCONOMIQUE SOLIDAIRE

Un parcours de formation ciblé

LE PARCOURS DE FORMATION "MAITRISER L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE D'UN GES "

Dans le cadre de l'accompagnement de COORACE à la structuration des GES, **COORACE Formation** propose un dispositif de formation spécifique.

Il a été développé en s'appuyant sur les travaux menés depuis plusieurs années au sein de la fédération et sur l'apport d'experts extérieurs ayant une compétence technique et pédagogique éprouvée sur les thématiques identifiées.

Il contribue à la mise en œuvre concrète et durable du modèle GES porté par COORACE.

OBJECTIF DU PARCOURS DE FORMATION "MAITRISER L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE D'UN GES "

Construite sous-forme de parcours modulaire, la formation devra permettre aux participants d'acquérir les connaissances **juridiques et fiscales** nécessaires pour choisir et/ou consolider le modèle de structuration le plus adapté à leur projet.

PUBLIC

Ce parcours de formation s'adresse aux dirigeants et administrateurs d'entreprises, porteurs de projet de structuration d'un Groupement Économique Solidaire ainsi qu'aux administrateurs et dirigeants de GES déjà structurés.

DEMARCHE PEDAGOGIQUE

Conçu selon les principes de la formation-action, le parcours apporte des réponses concrètes et opérationnelles aux questionnements des participants. Les sujets abordés émergent des situations concrètes présentées par les participants ou des outils existants dans les entreprises, de façon à remonter, avec les apports théoriques et méthodologiques adéquats, aux cadres d'action réglementés.

L'ARCHITECTURE

Il s'agit d'une formation articulée en 3 modules.

Le parcours est construit pour pouvoir accompagner les différentes étapes de constitution d'un GES :

- ▲ Création
- ▲ Stabilisation de la structuration
- ▲ Évolution/optimisation de l'organisation

Son architecture globale doit permettre de répondre aux attentes tant des porteurs de projets que des dirigeants de GES déjà constitués (et/ou en phase de développement/transformation).

Chaque module, pouvant aussi être suivi indépendamment des autres, aura une durée de deux journées consécutives. Dans le mois suivant ces deux jours, chaque stagiaire pourra bénéficier d'un accompagnement à distance par le formateur sous forme de :

- ▲ 2 échanges mail
- ▲ 1 heure d'échange téléphonique
- ▲ un forum internet dédié au sujet animé par le service développement économique de COORACE.

**TARIF SPECIAL
ADHERENTS COORACE
PARCOURS COMPLET DE
6 JOURNÉES PLUS LE SUIVI
À DISTANCE : 2300 EUROS**

inscriptions sur
www.coorace.org

MODULE 1 :

CRÉER UN GROUPE ECONOMIQUE SOLIDAIRE : COMMENT CHOISIR SON MODELE DE STRUCTURATION

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

À l'issue de ce module, les participants devront être capables de :

- ▲ Repérer les différents modèles de structuration
- ▲ Mesurer les avantages et les inconvénients de chaque modèle par rapport à leur projet
- ▲ Reconnaître et maîtriser les risques juridiques d'un groupement
- ▲ Maîtriser les principaux paramètres juridiques nécessaires à la prise de décisions stratégiques

PROGRAMME

Avant la début de la formation : un questionnaire sera envoyé aux participants inscrits afin d'identifier les profils, le niveau de connaissance des sujets traités et les attentes spécifiques de chacun.

1. Le régime juridique et fiscal des différentes structures mutualisées et l'organisation du GES

- Le GES et les sources de droit applicables
 - ▲ Identification de la diversité des sources de droit
 - ▲ Vers l'harmonisation des règles appliquées ?
- Approche juridique et fiscale des structures mutualisées (sociétés, associations et coopératives)
- Les techniques d'organisation d'un GES (liens contractuels, liens financiers, apport partiel d'actif et scission)

2. GES & Droit du travail : enjeux et opportunités

- Le GES et le collectif des salariés
 - ▲ GES à personnes morales distinctes : tenir compte de l'ensemble
 - ▲ GES à personne morale unique : tenir compte des spécificités des établissements
- Le GES et la gestion des ressources humaines
 - ▲ Facilitation de mobilités internes
 - ▲ Renforcement de l'égalité de traitement entre salariés permanents et salariés en insertion
 - ▲ Réduction des pratiques sexistes

3. Les régimes fiscaux actuels applicables aux groupes

- ▲ Intégration fiscale
- ▲ Régime mère-fille

4. Travail en sous-groupes et échanges avec l'apport d'expériences d'Ibrahima Faye, administrateur COORACE et Directeur du GES Cap Emploi

5. Le statut des organes des structures participantes

- Règles de nomination des dirigeants (conditions de nomination, règles de cumul, interdictions et incompatibilités et expiration des fonctions)
- Droits et obligations des dirigeants
- Aspects juridiques et fiscaux des rémunérations des dirigeants
- Responsabilités (civile, pénale et fiscale) des dirigeants

6. La gestion fiscale propre à chaque structure et aux relations entre structures

- Les limites à la liberté de gestion des entreprises (l'abus de droit, les erreurs, la fraude fiscale et l'acte anormal de gestion)
- La gestion fiscale des sociétés holdings (TVA et taxe sur les salaires)
- Le traitement fiscal des opérations intervenant en cours de vie sociale (les apports et les cessions de titres)
- Les transactions intra-groupe (subventions, abandons de créances, avances de trésorerie, ventes de biens et prestations de services)

7. Travail en sous-groupes et échanges

PUBLIC

Administrateurs et dirigeants porteurs d'un projet GES.

Pré-requis : avoir déjà travaillé sur le projet stratégique



Durée

2 journées consécutives
(14 heures)



Dates

PARIS, 27-28 mai 2013
LYON, 25-26 septembre 2013

Pour les inscriptions rendez-vous sur www.coorace.org.



Intervenants

Karim SID AHMED, formateur juriste/fiscaliste expert dans les questions des groupements, maître de conférences à l'Université de Franche Comté.

Barbara TIRIOU, responsable du service juridique COORACE, assurera l'animation de la séance "GES et droit du travail : enjeux et opportunités"

Ibrahima FAYE, dirigeant de GES et administrateur COORACE, assurera l'introduction du module et apportera son expérience à l'occasion des échanges entre les participants.



Nombre de stagiaires

De 6 à 10 personnes

TARIF POUR LE MODULE 1 SEUL

Adhérents COORACE :
930 € / personne

Non-adhérents COORACE :
1190 € / personne

MODULE 2 :

MAITRISER LES FLUX FINANCIERS : LE RÉGIME FISCAL D'UN GROUPE ÉCONOMIQUE SOLIDAIRE

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de ce module, les participants devront être capables de :

- ▲ Maîtriser les règles financières propres à chaque type de structure et aux rapports entre structures
- ▲ Maîtriser les régimes fiscaux applicables aux différentes formes de groupements
- ▲ Maîtriser les flux financiers intra-GES

PROGRAMME

Avant le début de la formation : un questionnaire sera envoyé aux participants inscrits afin d'identifier en amont les profils, le niveau de connaissance des sujets traités et les attentes spécifiques de chacun.

1. Rappel du droit fiscal applicable aux associations et sociétés

- Associations soumises aux impôts commerciaux
- Associations non soumises aux impôts commerciaux
- SCIC

2. Organismes à activités partiellement concurrentielles (présentation approfondie)

- Seuils, franchises de base, manifestations exonérées...
- Sectorisation :
 - ▲ Présentation générale du dispositif.
 - ▲ Préconisations en amont :
 - Refonte des procédures économiques et administratives.
 - Organisation comptable élaborée : analytique, définition des critères de répartitions.
 - ▲ Obligations fiscales et comptables.
- Filialisation :
 - ▲ Présentation générale du dispositif.
 - ▲ Préconisations en amont :
 - Dispositions statutaires à prendre.
 - Choix de la structure juridique à retenir.
 - Cadrage des liens entre mère et fille : siège social, gouvernance, séparation des activités.
 - ▲ Apport partiel d'actif : description, traitement fiscal de base, régime de faveur...
 - ▲ Fonctionnement :
 - Dividendes.
 - Obligations fiscales.
 - Combinaison possible avec la méthode de sectorisation appliquée au traitement de la gestion de la participation de l'association « mère ».

3. Gestion courante

- Mutualisation des moyens entre structures.
- Exonération de TVA : conditions à remplir.
 - ▲ Services rendus aux membres, art 261-7- 1° du CGI.
 - ▲ Prestations couvertes par cotisations, art 261 -4-9° du CGI.
 - ▲ Services rendus à leurs adhérents à prix coûtant, art 261 B du CGI.
- Abandons de créances, prêts.
 - ▲ Précautions, contrôles de la régularité.
 - ▲ Obligations fiscales déclaratives.

4. Situations particulières

- Options pour l'assujettissement à l'ensemble des impôts commerciaux.
- Impacts de la fiscalité de l'organisme vis-à-vis :
 - du mécénat,
 - des dons,
 - des subventions,
 - de la règle des minimis (subventions euro-compatibles)
- Transformation d'une association en SCIC : conséquences fiscales et comptables.
- Traitement des incertitudes : le rescrit fiscal.
- Le contrôle fiscal.

5. Travail en sous-groupes et échanges

PUBLIC

Administrateurs et dirigeants de GES.

Pré-requis : avoir déjà travaillé sur le projet stratégique, avoir préalablement suivi le module 1 (CRIER UN GES : comment choisir son modèle de structuration) ou maîtriser le cadre juridique de la structuration du GES et avoir déjà des notions de base de fiscalité.



Durée

2 journées consécutives
(14 heures)



Dates

PARIS, 17-18 septembre 2013

Pour les inscriptions rendez-vous sur www.coorace.org.



Intervenants

Paul MOIROUX
formateur, fiscaliste, expert comptable, intervenant à l'Université de Lyon II

Ibrahima FAYE, dirigeant de GES et administrateur COORACE, assurera l'introduction du module et apportera son expérience à l'occasion des échanges entre les participants animés par le formateur.



Nombre de stagiaires

De 6 à 10 personnes

TARIF POUR LE MODULE 2 SEUL

Adhérents COORACE :
930 € / personne

Non-adhérents COORACE :
1190 € / personne

MODULE 3 :

GES ET DROIT DE TRAVAIL : CADRE JURIDIQUE ET ENJEUX D'ORGANISATION

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

À l'issue de ce module, les participants devront être capables de :

- ▲ Comprendre les impacts de la structuration GES sur l'organisation du travail et les relations sociales
- ▲ Relever les enjeux de la mise en place d'une politique RH maîtrisée
- ▲ Structurer l'organisation des RH du GES en conformité avec la loi

PROGRAMME

1. Impact d'une structuration sous forme de GES sur les obligations employeur

- Identification des sources de droit applicable
 - ▲ Incidence d'une structuration à personne morale unique sur les sources de droit applicable (identification des centres d'activité autonome, de l'activité principale...)
 - ▲ Incidence d'une structuration à personnes morales distinctes
 - ▲ Quelle loi appliquer ?
 - ▲ Quelle convention collective appliquer ?
 - ▲ Doit-on nécessairement appliquer les normes les plus favorables ?
- Situation de co-employeurs et responsabilité
 - ▲ Comment s'opère le partage de responsabilité entre les employeurs ?
 - ▲ Impact d'une situation de co-employeur sur les obligations en matière de temps de travail (repos, congés, heures supplémentaires...) et en matière de santé et sécurité (qui a la charge de la surveillance médicale ? Qui est responsable de la formation à la sécurité ?...)
- Mise à disposition du personnel permanent
 - ▲ Quelle convention signer ?
 - ▲ Quelles sont les droits du salarié ?
 - ▲ Que peut-on facturer ?
 - ▲ Comment s'opère le partage de responsabilité ?
- Mise en place des instances représentatives du personnel
 - ▲ Comment calculer les effectifs ?
 - ▲ À quel niveau organiser les élections ?
 - ▲ Comment mettre en place les élections ?
 - ▲ Rôle des instances représentatives du personnel

2. Place spécifique du salarié en parcours au sein d'un GES

- Construction d'un parcours et choix du contrat de travail
 - ▲ Agrément des salariés
 - ▲ Multiplicité des contrats ou choix d'un contrat unique
 - ▲ Objectifs de sorties
- Partage de responsabilité entre employeur(s) et utilisateur(s)
- Egalité de traitement avec les salariés permanents
 - ▲ Mise en place de garanties collectives (prévoyance, mutuelle...)
 - ▲ Lutte contre les pratiques sexistes

PUBLIC

Administrateurs et dirigeants, porteurs de projets GES et/ou de GES constitués, en phase d'optimisation de l'organisation et/ou de développement.

Pré-requis : avoir déjà travaillé sur le projet stratégique, avoir préalablement suivi le module 1 (CREER UN GES : comment choisir son modèle de structuration) ou connaître la cadre réglementaire applicable aux différents types de SIAE du GES et avoir de notions en droit du travail.



Durée

2 journées consécutives
(14 heures)



Dates

PARIS, 21-22 novembre 2013

Pour les inscriptions rendez-vous sur www.coorace.org.



Intervenants

Sébastien MOLLA,
Docteur en Droit Social,
formateur juridique référent
COORACE Formation

Ibrahima FAYE,
dirigeant de GES et
administrateur COORACE,
assurera l'introduction du
module et apportera son
expérience à l'occasion
des échanges entre les
participants animés par
le formateur.



Nombre de stagiaires

De 6 à 10 personnes

TARIF POUR LE MODULE 3 SEUL

Adhérents COORACE :
910 € / personne

Non-adhérents COORACE :
1160 € / personne